

► Cabinet Dentaire de la Métairie

Dr Olivier JOIE

📍 21 Boulevard de la Perche 17200 ROYAN

☎ Tel. : +33 5 46 39 96 12

🌐 dr-joie-olivier.chirurgiens-dentistes.fr

Prévention des caries chez l'enfant : le scellement de sillons

Sceller les sillons consiste à couler une résine fluide et fluorée dans les sillons des premières et deuxième molaires permanentes des enfants afin de les obturer.

POURQUOI SCELLER LES SILLONS DES DENTS DES ENFANTS ?

Le scellement de sillons est indiqué principalement pour deux raisons :

- Les molaires permanentes des enfants présentent souvent de profonds sillons dans lesquels les poils de la brosse à dents ne peuvent pas pénétrer, ce qui rend le brossage plus difficile et favorise la survenue de caries.
- L'émail des dents permanentes n'est pas totalement mature pendant les deux ou trois premières années suivant leur éruption. Les premières et deuxième molaires définitives sont alors particulièrement sensibles aux caries.



EN QUOI CONSISTE L'INTERVENTION ?

- La dent est isolée de la salive, puis nettoyée afin d'éliminer la plaque dentaire et les débris alimentaires. Le chirurgien-dentiste applique ensuite une résine en surface afin de combler les sillons. C'est une intervention totalement indolore et donc sans anesthésie. Elle est pratiquée après un nettoyage minutieux des dents.

A QUEL ÂGE FAUT-IL PROCÉDER AU SCHELLEMENT DE SILLONS ?

- L'indication du scellement de sillons passe par l'évaluation du Risque Carieux Individuel (RCI). Les enfants qui présentent déjà plusieurs caries, ou des sillons très profonds, sont particulièrement concernés. Ce traitement s'adresse majoritairement aux enfants de 6 à 14-15 ans.

LE RCI OU ÉVALUATION DU RISQUE CARIEUX INDIVIDUEL

- ▶ En procédant à une évaluation du RCI de votre enfant vous serez en mesure d'agir plus efficacement pour éviter d'éventuelles caries. Cette évaluation permettra ainsi à votre chirurgien-dentiste de vous préciser les mesures de prévention de santé bucco-dentaire qui le concernent, et de lui prodiguer les soins adaptés.

Le RCI est classé en deux catégories : risque 'élevé' ou 'faible'.



CRITÈRES D'ÉVALUATION DU RCI

- ▶ Il sera défini après un questionnaire précis (âge, antécédents familiaux, hygiène bucco-dentaire, régime alimentaire...), un examen clinique (présence de plaque dentaire, morphologie des dents...) et un bilan radiologique (en fonction de l'âge du patient). Il est recommandé de le réévaluer périodiquement (tous les 3 à 6 mois) car il peut varier au cours du temps.

À SAVOIR

Pour une meilleure prévention des caries chez l'enfant et l'adolescent, le scellement de sillons est pris en charge par l'Assurance Maladie jusqu'à la date du 16^{ème} anniversaire.